

**Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation d'attributions
consentie par délibération du 17 avril 2014**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 38*

LE 12 JUIN DEUX MILLE QUATORZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 3 juin 2014 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Sébastien, Mme RIDEL Patricia (de la question n°1 à la n°35), Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine (de la question n°1 à la n°41 et à la question n°49), M. GUEROUT François, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. DESMAREST Luc, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme AVRIL Jolanta, Mme CLAPISSON Paquita, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël (de la question n°1 à la n°3 et de la question n°35 à la n°49), Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n°1 à la n°30), M. BREBION Bernard (de la question n° 3.1 à la n°49), Mme JEANVOINE Sandra (de la question n°1 à la n°35).

Sont absents et excusés : Mme RIDEL Patricia (de la question n°36 à la n°49), Mme AUDIGOU Sabine (de la question n°42 à la n°48), M. PAJOT Mickaël (de la question n°3.1 à la n°34), M. BAZIN Jean (de la question n°31 à la n°49), M. BREBION Bernard (de la question n°1 à la n°3), Mme JEANVOINE Sandra (de la question n°36 à la n°49).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme RIDEL Patricia à M. JUMEL Sébastien (de la question n°36 à la n°49), M. PAJOT Mickaël à Mme BUQUET Estelle (de la question n°3.1 à la n°34), M. BAZIN Jean à Mme OUVRY Annie (de la question n°31 à la n°49), Mme JEANVOINE Sandra à M. BREBION Bernard (de la question n°36 à la n°49).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

.../...

M. Sébastien JUMEL, Maire, expose que conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises en vertu de la délégation d'attributions consentie par délibération du 17 avril 2014, sont portées à la connaissance du Conseil Municipal :

➔ Fête du Jeu les 28 et 29 mai 2014 – Animation musicale à l'Orgue de Barbarie – Intervenante : Mme Laetitia Lefebvre - Coût de la prestation : 800 € nets,

➔ Assignation de la Ville de Dieppe devant le Tribunal de Grande Instance de Dieppe par la S.A.S. Analogis, propriétaire des immeubles mitoyens situés au 6 et 6 bis avenue Gambetta à Dieppe, suite à des désordres constatés au niveau du réseau de collecte des eaux pluviales – Frais et honoraires d'avocat auprès de la SCP Garraud-Ogel-Laribi pour assurer la défense des intérêts de la Ville devant cette instance,

➔ Mise à disposition à titre gratuit de locaux au 2 Boulevard Georges Clémenceau à Dieppe – Bénéficiaire : Caisse d'Allocations Familiales – Durée : 27.12.2013 jusqu'au 31.12.2015, non renouvelable,

➔ Mise à disposition à titre gratuit de locaux au 2 Boulevard Georges Clémenceau à Dieppe – Bénéficiaire : Caisse Primaire d'Assurance Maladie – Durée : 27.12.2013 jusqu'à la livraison du programme tertiaire de la ZAC Dieppe Sud prévue au 2nd semestre 2015,

➔ Mise à disposition à titre gratuit de locaux situés dans un bâtiment modulaire au 13 rue de la Convention, au Val Druel à Dieppe, afin de développer l'animation du quartier, de pallier à l'absence de commerces de proximité et de renforcer les interventions des associations – Bénéficiaire : Association Loisirs Amitié – Durée : 1 an renouvelable tacitement par période identique, dans la limite de 12 ans,

➔ Mise à disposition à titre gratuit d'une parcelle de terrain cadastrée section AD n° 31 – Chemin de la Rivière à Rouxmesnil Bouteilles, pour l'installation d'un mobil-home – Bénéficiaire : M. Shtenegry et Mme Winsterstein – Durée : 1 an renouvelable tacitement par période identique, dans la limite de 12 ans.

➔ Fête du Jeu les 28 et 29 mai 2014 – Contrat d'engagement pour deux représentations de l'animation « Manéjavélo, famille trou de gruyère » - Titulaire : Compagnie Manéjavélo – Coût de la prestation : 1 960 € nets,

➔ Mise à disposition à titre gratuit d'un délaissé de terrain sis rue Jacques Prévert à Neuville-lès-Dieppe – Section 466 AH n° 165p – Bénéficiaire : Mme Alix et M. Lamache, propriétaires du terrain jouxtant le délaissé dont ils auront la jouissance en contrepartie de son entretien – Durée : 3 ans, renouvelable tacitement par période identique dans la limite de 12 années.

→ Concert de plein air le vendredi 15 août sur les pelouses du front de mer dans le cadre de « Rock sur les galets » - Prestation de « David Cairol » - Titulaire : Société Karakoil Production – Coût : 1 232,23 € HT.

→ Passation de contrats d'assurances pour la Ville de Dieppe – Lot n° 3 « flotte automobile » - Avenant n° 7 au marché n° 09.378 portant sur la régularisation de la prime 2014 au regard de l'évolution du parc automobile de la Ville de Dieppe – Titulaire : Société SMACL – Montant total des cotisations au 1^{er} janvier 2014 : 37 879,70 € TTC.

→ Avenant n° 1 au marché n° 10.224, relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place et le suivi des contrats de chauffage, portant sur la prolongation du marché pour une période d'un an, soit jusqu'au 9 juin 2015 – Titulaire : Société Sage Services Energie - Coût de la prestation pour l'année supplémentaire ramené à 7 975 € HT, compte tenu de la réduction du nombre de visites sur site et des outils de suivi déjà mis en place.

→ Avenant n° 1 au marché 12.244, relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de bureaux dans l'immeuble Jacques Cœur à Neuville Lès Dieppe, portant sur le coût prévisionnel définitif des travaux et le forfait de rémunération du maître d'œuvre s'élevant à 6 220,44 €, correspondant à un taux de rémunération de 6,66 % – Titulaire : Société Factum Scenarii.

→ Fête du Jeu les 28 et 29 mai 2014 – Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle pour deux représentations du concert « Gigi et Jojo : nouvel opus » - Titulaire : Association Le Safran Collectif – Coût : 1 200 € nets,

→ Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une dalle béton dans le parc paysager de Neuville Nord pour l'installation d'un chapiteau de cirque, dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier – Titulaire : Société EGIS Bâtiment Centre-Ouest – Coût prévisionnel des travaux : 200 000 € HT – Montant de la rémunération du maître d'œuvre : 11 200 € HT, correspondant à un taux de rémunération de 5,60 %.

→ Contrat de maintenance du progiciel « SIECLE AEC/GRC » - Interface avec le logiciel SIECLE utilisé par le Service Etat Civil – Titulaire : Société Logitud Solution – Coût de la prestation : forfait de 15 % par an de 3 990 € HT du prix de cession du logiciel, soit 598,50 € HT. Pour la première période allant du 28 mars 2014 au 31 décembre 2014 : 457,48 € HT, calculé au prorata temporis. Durée : contrat renouvelable 2 fois par période de 12 mois, par tacite reconduction,

→ Régie de recettes – Encaissement des droits d'entrées au Château-Musée – Montant du fonds de caisse : 200 € - Montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver : 8 000 € pour la période allant du 1^{er} juin au 31 août et 5 000 € en dehors de cette période,

- ➔ Contrat de maintenance d'une application de gestion des cimetières – Licence spécifique « ORACLE » - Titulaire : Société LOGITUD Solution – Durée : du 29 juillet 2014 jusqu'au 29 avril 2015, renouvelable par accord tacite pour une durée d'un an, deux fois maximum, soit au plus tard le 29 avril 2017 – Coût annuel forfaitaire de la maintenance : 52,44 € HT et 39,40 € HT pour la première période, calculé au prorata temporis,

- ➔ Spectacle de plein air « L'été Française des jeux NRJ 12 » le dimanche 13 juillet 2014 dans différents lieux de Dieppe, notamment sur les pelouses de la plage – Titulaire : Société CPM France SAS – Participation financière : 5 000 € HT,

- ➔ Mise à disposition à titre gratuit des pelouses de la plage afin d'accueillir la tournée sportive « Mc Do Kids Sport » pour des animations gratuites le mardi 29 juillet 2014 – Partenaire : Société Live ! by GL Events,

- ➔ Rédaction en langue anglaise d'un guide touristique sur Dieppe en ligne sur le site Internet de la Ville pour l'été 2014 – Titulaire : M. Ben Collier, chroniqueur – Coût : 2 000 € nets.

- ➔ Contrat de maintenance pour les progiciels ETERNITE : Gestion de cimetières et ETERNITE-CARTO+ : cartographie des cimetières – Titulaire : Société LOGITUD Solution - Durée : 29 juillet 2014 au 31 décembre 2014 pour la 1^{ère} période de maintenance, et à compter du 1^{er} janvier 2015, reconduction par accord tacite pour une durée d'un an, 2 fois maximum, soit au plus tard le 31 décembre 2016 – Coût annuel de la maintenance : 1 420 € HT, soit pour la 1^{ère} période de maintenance 606,90 € HT calculé au prorata temporis.

- ➔ Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public non constitutive de droits réels, à titre gratuit sur 2 places de stationnement en épis avec stops parks sur le parking de Dieppe Scène Nationale à Dieppe – Bénéficiaire : Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe (CCID) – Durée 1 an renouvelable expressément par période identique, dans la limite de 12 ans – Contrepartie : prise en charge par la CCID des travaux afférents à la matérialisation de la réservation des 2 emplacements de stationnement représentant une dépense de 1 658,62 €.

- ➔ Acquisition de jeux et jouets pour les ludothèques de la Ville de Dieppe – Marché à bons de commande multi attributaires pour un montant annuel maximum de commandes de 10 000 € HT - Lot 1 – Titulaires : Le Plumier, l'Encre Marine, Berrous Jeux Educatifs, Eurl Nexus Le Démon du Jeu – Durée : 12 mois, renouvelable 3 fois par tacite reconduction par période de 12 mois.

➔ Avenant n°1 au marché n° 14.071, relatif à la location de structures modulaires (bungalows, sanitaires publics et postes de secours), ayant pour objet de préciser les modalités de règlement des prestations de transport des structures modulaires ainsi que des rampes PMR – Modalités de règlement : prix unitaire du transport d'une rampe PMR : 349 €HT aller ou retour – prix unitaire du transport d'un ou de deux modules : 338,53 € HT aller ou retour.

Décisions prises en matière de délivrance de concessions funéraires :

- Cimetière de Janval - délivrance de la concession n° 4280 destinée à une sépulture collective - Concessionnaire : Mme BRUZZI Germaine - Durée de la concession : 30 ans à compter du 8 avril 2014 - Montant : 384 €

- Cimetière de Janval - délivrance de la concession n° 5651 destinée à une sépulture collective. Concessionnaire : Madame HINAS Séverine - Durée de la concession : 15 ans à compter du 27 février 2014 - Montant : 174 €

- Cimetière de Janval - délivrance de la concession n° 7667 destinée à une sépulture collective. Concessionnaire : Madame TAUFER Marie-Rose - Durée de la concession : 15 ans à compter du 3 mars 2014 - Montant : 174 €

- Cimetière de Janval - délivrance d'une concession de columbarium pour une sépulture collective Concessionnaire : M. LORIN Jacques - Durée : 10 ans à compter du 11 mars 2014 - Montant : 384 €

- Cimetière du Pollet - renouvellement de la concession n°1944 pour y conserver une sépulture collective - Concessionnaire : Mme DATOUR Maryline - Durée : 15 ans à compter du 30 novembre 2013 - Montant : 170 €

- Cimetière du Pollet- renouvellement de la concession n°1833 pour y conserver une sépulture familiale - Concessionnaire : Mme HEURTAUX Sonia - Durée : 30 ans à compter du 30 décembre 2013 - Montant : 380 €

- Cimetière du Pollet - délivrance de la concession n° 1049 destinée à une sépulture familiale - Concessionnaire : Mme JOVELIN Nicole - Durée : 15 ans à compter du 16 avril 2014 - Montant : 174 €

- Cimetière de Janval - Conversion de la concession n° 7003 pour une sépulture collective - Concessionnaire : Madame DERRIEN Nelly - Durée : 50 ans à compter du 17 avril 2014 - Montant : 723,13 €

- Cimetière de Janval - renouvellement de la concession n° 7572 pour y conserver une sépulture individuelle - Concessionnaire : Madame LETELLIER Michèle - Durée : 15 ans à compter du 31 décembre 2008 - Montant : 117 €

- Cimetière de Janval - délivrance de la concession n° 7553 pour y conserver une sépulture individuelle - Concessionnaire : M. DILLIES Jean-François - Durée : 15 ans à compter du 12 mars 2014 - Montant : 174 €

- Cimetière de Janval - renouvellement de la concession n° 1435 pour y conserver une sépulture collective - Concessionnaire : Mme PERIER Anne-Marie - Durée : 15 ans à compter du 31 mars 2013 - Montant : 170 €

- Cimetière de Janval - renouvellement de la concession n° 6404 pour y conserver une sépulture collective - Concessionnaire : M. TIERCE Bruno - Durée : 15 ans à compter du 30 juin 2012 Montant : 150 €

- Cimetière de Janval - renouvellement de la concession n° 4916 pour y conserver une sépulture familiale - Concessionnaire : Madame JOLY Françoise - Durée : 15 ans à compter du 30 novembre 2013 - Montant : 170 €

- Cimetière de Janval - renouvellement de la concession n° 7940 pour y conserver une sépulture collective - Concessionnaire : Madame FOLLINOT Yvette - Durée : 15 ans à compter du 31 mai 2014 Montant : 174 €

- Cimetière de Neuville Nouveau - renouvellement de la concession n°553 pour y conserver une sépulture individuelle - Concessionnaire : Madame DOUAY Emmanuelle - Durée : 15 ans à compter du 30 mars 2014 - Montant : 174 €

- Cimetière de Neuville Nouveau - renouvellement de la concession n° 581 pour y conserver une sépulture collective - Concessionnaire : Madame CLAIRE Dominique - Durée : 15 ans à compter du 28 février 2014 - Montant : 174 €

- Cimetière de Neuville Nouveau - renouvellement de la concession n° 928 pour y conserver une sépulture collective - Concessionnaire : Monsieur RENAULT Raymond - Durée : 15 ans à compter du 1er mars 2014 - Montant : 174 €

- Cimetière de Neuville Nouveau - délivrance de la concession n°1173 pour y fonder une sépulture collective - Concessionnaire : Madame HOUSSET Josette - Durée : 15 ans à compter du 7 avril 2014 - Montant : 174 €

- Cimetière de Neuville Nouveau - délivrance de la concession d'une case de columbarium (CI 10) pour y fonder une collective - Concessionnaire : Monsieur DEBONNE Jean-Claude - Durée : 10 ans à compter du 26 mars 2014 - Montant : 384 €

- Cimetière de Neuville Ancien - délivrance de la concession n°122 pour y fonder une sépulture collective - Concessionnaire : Monsieur MILLENCOURT René - Durée : 50 ans à compter du 22 avril 2014 - Montant : 1 011 €

- Cimetière de Neuville Nouveau - renouvellement de la concession n°729 pour y conserver une sépulture collective - Concessionnaire : Madame BRUN Nathalie - Durée : 15 ans à compter du 28 février 2014 - Montant : 174 €

- Cimetière de Neuville Nouveau - délivrance de la concession n°1172 pour y fonder une sépulture individuelle - Concessionnaire : Monsieur CARDONA Cyril - Durée : 50 ans à compter du 23 avril 2014 - Montant : 1 011 €

- Cimetière de Neuville Nouveau - renouvellement de la concession n°923 pour y conserver une sépulture collective - Concessionnaire : Monsieur COTTARD Raymond - Durée : 15 ans à compter du 30 décembre 2013 - Montant : 170 €

- Cimetière de Neuville Nouveau - renouvellement de la concession de case de columbarium (CH16) pour y conserver une sépulture collective - Concessionnaire : Monsieur PATIN Ludovic - Durée : 10 ans à compter du 13 décembre 2016 - Montant de 384 €

- Cimetière de Neuville Ancien - délivrance de la concession n°355 pour y fonder une sépulture collective - Concessionnaire : Madame PHILIPPE Berthe - Durée : 15 ans à compter du 12 mai 2014 - Montant : 174 €

- Cimetière de Neuville Ancien - délivrance de la concession n°345) pour y fonder une sépulture collective - Concessionnaire : Monsieur DEVILLERS Jean-Louis (mandataire) - Durée : 15 ans à compter du 12 mai 2014 - Montant : 174 €

- Cimetière de Janval - délivrance d'une concession de case de columbarium (CF22) pour y fonder une sépulture collective - Concessionnaire : Madame VALLERY Brigitte - Durée : 10 ans à compter du 2 mai 2014 - Montant : 384 €

- Cimetière de Janval - renouvellement d'une concession de case de columbarium (CE15-2) pour y conserver une sépulture familiale - Concessionnaire : Monsieur QUERINO-LOPEZ Florian - Durée : 10 ans à compter du 28 mai 2014 - Montant : 384 €

- Cimetière de Janval - renouvellement de la concession n°8257 pour y conserver une sépulture collective - Concessionnaire : Monsieur MEHENI Michel - Durée : 15 ans à compter du 31 juillet 2014 - Montant : 174 €

- Cimetière du Pollet - renouvellement de la concession n°1148 pour y conserver une sépulture collective - Concessionnaire : Madame MOINET Nicole - Durée : 15 ans à compter du 30 juin 2011 - Montant : 140 €

- Cimetière de Janval - délivrance de la concession n° 3767 pour y fonder une sépulture collective - Concessionnaire : Madame AVEZ Martine - Durée : 15 ans à compter du 7 mai 2014 - Montant : 174 €

- Cimetière de Janval - renouvellement de la concession n°3858 pour y conserver une sépulture collective - Concessionnaire : Monsieur LORIN Lucien - Durée : 15 ans à compter du 31 octobre 2012 - Montant : 150 €

- Cimetière de Janval - délivrance de la concession n°1526 pour y fonder une sépulture familiale - Concessionnaire : Madame FERRAND Joëlle - Durée : 30 ans à compter du 2 mai 2014 - Montant : 384 €

- Cimetière de Janval - renouvellement de la concession n°4931 pour y conserver une sépulture collective - Concessionnaire : Monsieur CLERMONT Auguste - Durée : 30 ans à compter du 31 janvier 2014 - Montant : 384 €

☛ **Le Conseil Municipal prend acte de ce porter à connaissance.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :**

Publication :

Notification :

| |
|--|
| Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire |
|--|